

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Messidor, an VII.



Souscription ouverte par les patriotes de Naples pour l'entretien de l'armée. — Soumission des rebelles de Benevent. — Préparatifs militaires en Danemarck — Prochaine sortie de la flotte danoise. — Motion d'ordre de M. Dundos pour la levée d'un corps de vingt mille hommes destinés à agir sur le continent. — Jonction des flottes française et espagnole. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Naples, le 12 prairial.

L'énergie républicaine commence à se manifester ici jusques dans les dernières classes du peuple ; beaucoup de citoyens fréquentent la grande société & les autres cercles patriotiques. Aujourd'hui on a ouvert à la grande société une conscription de 6000 hommes, destinés à marcher dans la Pouille & la Calabre. On a proposé aussi une souscription pour fournir aux besoins de l'armée : celui qui a fait cette motion a donné l'exemple, en déposant 600 ducats. Dans la même séance, on a arrêté de porter à la commission législative une accusation contre trois de ses membres, Pignatelli, Doria & Bauro. L'acte d'accusation a été signé par un très-grand nombre de patriotes. Ces trois membres jouissent d'une réputation incontestée de probité, & même de patriotisme ; mais on leur reproche de n'avoir pas l'activité & l'énergie qu'exigent les circonstances.

Il y a quelque division entre nos généraux. Federici, qui étoit parti pour la Pouille, est revenu pour accuser Matera. Celui-ci continue néanmoins avec succès ses opérations ; il s'est emparé de Benevent, qui s'étoit soulevé contre les Français, & il agit de concert avec le général Spino pour soumettre les rebelles de Sanseverino & Monterocco.

Rome, le 18 prairial.

Les turco-russes, après avoir attaqué les forts d'Amône, & tenté de débarquer à Sinagaglia, menacèrent la petite ville de Fano. Quelques-uns de ses habitants, déjà connus comme ennemis de la révolution, manifestèrent leur joie à l'approche de ces barbares, & se disposoient, dit-on, à les recevoir ; mais les Français arrivèrent, & le débarquement n'eut pas lieu. Le général Monnier, informé de ce qui s'est passé à Fano, a fait arrêter quelques contre-révolutionnaires, & imposé sur la ville une contribution de cinquante mille piastres. On croit que cette somme, qu'on trouveroit avec peine dans tout le département, sera réduite de beaucoup, & qu'on fera contribuer seulement les coupables.

La flotte turco-russe est repartie pour l'Istrie, afin de s'y réparer & prendre de nouvelles munitions. Elle remettra, dit-on, ensuite à la voile pour essayer de débarquer un corps d'Esclavons & d'Albanois sur nos côtes.

Un tribun a fait au conseil un rapport sur l'état déplorable des prisons de Rome. Il a annoncé que des détenus y étoient morts de faim ; que la ration de pain, réduite par le ministre actuel de vingt onces à neuf, n'a pas été augmentée, & que plus de cinq cents prisonniers n'ont pas de

paillasse pour se coucher, &c. Le conseil a envoyé à ce sujet deux messages au consulat.

Nous apprenons de Naples que les Anglais ont abandonné les isles d'Ischia & de Procida ; & que la flottille napolitaine a démanté sa frégate, & maltraité les autres bâtimens de guerre anglais, qui étoient devant ces isles.

Livourne, le 24 prairial.

Hier est entré dans notre port un bâtiment ragusain, venant de Malthe en vingt-deux jours, & de Cagliari en onze. Le capitaine déclare que Malthe est approvisionnée, & qu'il y avoit dans le port trois vaisseaux de ligne & cinq frégates françaises prêtes à mettre à la voile. Le même capitaine rapporte qu'à Cagliari on a manifesté beaucoup de joie en apprenant que les Austro-Russes avoient envahi tout le Piémont ; & que l'on croyoit que le roi de Sardaigne alloit déclarer la guerre à la république française.

Les troupes qui étoient à Porto-Ferrajo se disposent à former le siège de Longone.

HONGRIE.

Semlin, le 20 prairial.

Les capitaines de la Bosnie ont reçu un firman du grand-seigneur pour se tenir prêts à marcher avec leurs troupes. Le 10, le pacha de Trawnick a reçu aussi un firman pour rassembler de suite 12 mille Bosniens, afin de se joindre aux armées en Italie.

AUTRICHE.

Vienne, le 28 prairial.

On attend ici, dans le courant de thermidor, l'impératrice de Russie, accompagnée de la princesse mariée à l'archiduc palatin.

Le 23, un courrier espagnol est arrivé ici de Barcelonne, ce qui a donné lieu à beaucoup de bruits.

Tous les dépôts qui se trouvoient en Autriche ont eu ordre de marcher en avant.

DANEMARCK.

Copenhague, le 28 prairial.

L'armement de l'escadre qui doit mettre en mer cette année est fini. Tous les vaisseaux qui la composent sont déjà en rade, & n'attendent que les derniers ordres pour se rendre à leur destination. Il n'en faut pas conclure que notre cour ait aucune projet hostile. C'est peut-être la seule du Nord qui reste inaccessible à l'influence de la coalition. Elle ne desirerait tirer d'autre parti des circonstances, que de voir on de faire respecter une neutralité qu'on a trop souvent regardée comme illusoire.

A L L E M A G N E.

Hambourg, le 3 messidor.

M. Wickam, chargé par S. M. britannique de se rendre en Suisse, est arrivé à Cuxhaven.

Il doit arriver ici de Londres un banquier juif, porteur d'une lettre de crédit de 30 mille livres sterl. sur une de nos maisons de banque. Il doit, dit-on, se rendre à Stockholm.

La ville d'Emden est maintenant l'entrepôt des marchandises anglaises pour la Hollande & la France. Aussi est-elle dans l'état le plus florissant. Le prix des loyers a haussé de trois quarts, & la ville est considérablement agrandie.

A N G L E T E R R E

Londres, le 30 prairial.

Dans la séance du 20, après la lecture du message du roi, relative aux subsides, le secrétaire-d'état Dundas fit une motion qui, ayant trait peut-être aux moyens de suppléer à la destination primitive des 45,000 auxiliaires russes, pour devenir très-importante par ses suites. Il s'agit de la réduction d'une partie de la milice britannique & de l'emploi de ces miliciens congédiés pour augmenter les forces réglées, & poursuivre ainsi plus vigoureusement la guerre. Telle est la forme extérieure de la motion, dont le but intrinsèque est, en réduisant une partie de la milice (que les loix de l'Angleterre ne permettent point d'employer au-delà des mers), de lever par ce moyen de nouveaux corps de troupes réglées, au montant de 20,000 hommes, qui seront employés immédiatement à une expédition sur le continent.

Les forces de notre pays, a-t-il dit, sont astreintes en grande partie, par les loix, à un service borné. Il convient donc de réduire cette partie, & d'accroître à proportion l'autre, dont l'époque présente exige le service dans l'étranger : il convient d'augmenter nos troupes réglées du moins de 20,000 hommes, que nous nous procurerons par cette réduction, & dont l'emploi à une expédition sur le continent produira l'effet le plus bienfaisant pour l'Europe. En réduisant ces 20,000 hommes de milice, il en restera encore plus de 200,000 pour la défense intérieure de nos forces. Il n'y a que deux jours que nous avons vu le brillant spectacle qu'ont offert dans Hyde-Park 8000 des citoyens les plus aisés, les plus notables, la fleur de la population de Londres & de ses environs, réunis volontairement sous les armes, sous les yeux de leur roi, pour sa défense, pour celle de la patrie, de la vraie liberté & des loix, si jamais l'un ou les autres étoient attaqués par leur commun ennemi. Le nombre des volontaires, dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, se monte à 150,000 hommes. Et qui est-ce qui après cela craindroit que, par une telle expédition, notre pays fût trop dégarni ? Cependant, ces 20,000 hommes de nouvelles troupes réglées ne seront enrôlés pour un service offensif dans l'étranger, qu'à mesure qu'ils se présenteront volontairement : on se contentera de leur offrir une récompense, qui les attirera en partie hors des régimens de milice, en partie hors de leurs paroisses.

» Qu'on ne croie point qu'il s'agisse ici de quelque expédition formée à l'aventure, de nouvelles conquêtes, pour étendre nos possessions & notre commerce : la Grande-Bretagne a assez d'établissements de cette espèce, & ceux qu'elle a sont suffisamment en sûreté. Il ne s'agit donc ni des Indes Orientales, ni des Indes-Occidentales. Il s'agit d'une partie du continent de l'Europe, au sort de laquelle l'Angleterre est immédiatement intéressée. . . . »

M. Dundas conclut son discours par la motion formelle d'un bill, pour réduire les forces de la milice de ce royaume,

& augmenter à proportion les forces réglées, à l'effet de poursuivre plus vigoureusement la guerre.

M. Marc-Antonio Taylor témoigna des craintes, que la mesure proposée n'eût encore pour but une nouvelle attaque contre l'établissement primitif & constitutionnel de la milice, comme il en avoit déjà été fait plusieurs, notamment en dernier lieu, par l'envoi de plusieurs régimens de milice, en Irlande.

La permission de présenter le bill fut donnée : cependant la mesure ne doit pas être exécutée au premier jour, puisque la seconde lecture, à ce qu'on dit d'avance, n'aura lieu que dans quelque tems.

C'est le 15 prairial que M. Pitt a conclu son emprunt avec les banquiers. Il en a obtenu 12 millions & demi pour l'Angleterre, & 3 pour l'Irlande. Il a accordé un rabais de cinq pour cent aux prêteurs qui paieront comptant. Dans le premier emprunt se trouvent compris 820,000 liv. sterling comme subsides pour la Russie. Outre cela, M. Pitt prendra 3 millions en billets de l'échiquier pour d'autres subsides étrangers. Le banquier lui ayant demandé si, lors de la clôture de la séance actuelle du parlement, il auroit encore besoin d'un crédit de quelques millions, le ministre a fait une réponse évasive. Aussitôt que cette opération a été conclue, les trois pour cent consolidés sont tombés de trois quarts pour cent.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

La Haye, le 7 messidor.

Notre directoire exécutif a nommé les colonels qui commanderont les levées qui vont se faire dans notre pays. Ceux-ci se sont abouchés avec le ministre de la guerre, pour préparer leur équipement & tout ce qui y est relatif. Le ministre a établi par-tout des commissions qui doivent être tirées de la garde nationale existante, & les a chargées de faire, de concert avec les municipalités, l'enregistrement de tous ceux qui auroient l'âge requis pour l'armement national. Cet âge est, cette année, de 18 jusqu'à 23 pour les gens mariés, & de 18 à 35 pour les non-mariés. Il n'y a d'exceptés que ceux qui ont des infirmités; les gouvernans, les ministres des cultes, les étudiants étrangers qui se trouvent dans nos académies, ceux qui sont entretenus sur la *caisse des pauvres*, ceux qui sont sous tutelle pour motif quelconque, & ceux qui se trouvent en état d'accusation; les médecins, chirurgiens & accoucheurs, de même que les bateliers, charretiers & leurs domestiques. L'enregistrement doit être fait sous douze jours.

Le citoyen H. Noble avoit été élu, il y a quelque tems, membre de l'administration centrale du département de l'Amstel. Son choix fut annullé pour quelques omissions de formalités; les habitans d'Amsterdam l'ayant renommé une seconde fois, son élection fut de nouveau cassée, parce que Noble étoit accusé comme anarchiste & un des principaux auteurs du 4 mai de l'an 6. Aussi fût-il destitué après le 12 juin suivant. Le peuple d'Amsterdam ne l'en a pas moins nommé, le 3 de ce mois, pour la troisième fois. On est très-curieux de voir l'issue de cette affaire qui, au reste, annonce que l'esprit de faction n'est malheureusement pas encore éteint parmi nous.

Notre corps législatif a accordé un mois de gratification extraordinaire aux épouses des prisonniers en Angleterre.

Le code militaire a été sanctionné, le 4 messidor, par la deuxième chambre.

Tout est tranquille ici.

On a reçu de Christiaanand, la nouvelle de l'arrivée de quatre frégates bataves, parties il y a quelque tems de Surinam.

Nous sommes rassurés sur le sort de Batavia. Nous apprenons à l'instant & par une voie sûre, que Tippoo Saïb a déclaré la guerre aux Anglais.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Basle, le 6 messidor.

Les derniers événemens qui ont eu lieu à Paris, ont fait une sensation très-agréable dans notre pays, parce qu'on espère, avec fondement, voir cesser les exactions & le despotisme des agens, commissaires & fournisseurs français envers les malheureux habitans. En attendant, notre directoire a promis au général Massena de faire une nouvelle levée de 12,000 helvétiques patriotes & bons soldats; mais à condition que la république française pourvoira à leur subsistance, & fournira aussi des munitions à l'armée française.

Les Autrichiens se rendent odieux par leurs exactions par-tout où ils paroissent. De toutes parts ils emmènent des otages. Dans le pays des grisons, sans aucun égard pour l'âge, pour les infirmités, sourds à toutes les représentations, inaccessibles à toutes les offres, ils ont entraîné jusqu'à des vieillards & des malades.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 13 messidor.

Roger-Ducos a été installé aujourd'hui dans ses nouvelles fonctions de membre du directoire.

— On donne de nouveau comme certain, qu'un courier extraordinaire a apporté aujourd'hui la nouvelle de la jonction des deux flottes française & espagnole, & des trois vaisseaux français qui étoient à Toulon pour s'y réparer.

Un autre courier expédié de Gènes, le 3 de ce mois, au directoire exécutif, a vu, du port Maurice, la flotte anglaise sur nos côtes, forte de vingt-huit voiles. De tems à autre des frégates s'en détachent, pour venir tirer quelques coups de canon sur nos batteries.

— Le citoyen Astier est nommé commissaire du directoire exécutif auprès du bureau central de Paris.

Le troisième membre de ce bureau est le cit. Champin, homme de lettres, avec Milly & Letellier.

— Le nouveau ministre de la police paroît s'occuper de changemens dans ses bureaux.

— Le général Kellermann va inspecter l'armée de Hollande. Le général Daçon est resté au comité militaire établi près le directoire exécutif. Le général Millet-Mureau, dont la santé est fort dérangée, redeviendra, selon toutes les apparences, membre de ce comité. Le général Canclaux est parti pour son inspection; & le général Muller est toujours plus particulièrement attaché au comité militaire près le ministère de la guerre, dont est aussi membre le général Saint-Remy.

— Les théophilantropes ont répandu dans Paris une affiche portant qu'ils n'avoient jamais regardé la Réveillere-Lépaux comme leur fondateur, & que leur nouveau culte ne souffriroit point de la chute de celui qu'on en supposoit le patron.

— Le citoyen Vincent Lancetti, chef de division au ministère de la guerre de la république cisalpine, & le citoyen Bernard Ambrosioni, membre du conseil des jeunes, réfugiés de Milan, viennent d'arriver à Paris.

— La colonne mobile, composée des jeunes gens de Fon-

tenai-le-Peuple, est arrivée aux Sables, pour y servir provisoirement de garnison.

Le département de la Vendée jouit d'une assez grande tranquillité.

— Le nouveau directeur helvétique qui remplace le citoyen Bay, est le cit. Savary, ancien médecin à Fribourg, & depuis membre de la haute-cour de justice.

— Une lettre de Bâle dit que les Autrichiens sont entrés à Lucerne.

— Dans une lettre du 30 prairial, datée du quartier-général de Tortone, le général Dessols donne avis au général Pérignon de son entrée à Tortone sans coup tirer. Il résulte de toutes les nouvelles que l'armée d'Italie réunie en une masse de 50 mille hommes, marche sur l'ennemi, après avoir occupé les plus belles positions.

— En insérant dans notre feuille du 12 de ce mois une lettre de Grenoble, qui annonce qu'un conseil de guerre particulier jugera le général Duliesme, il paroît que nous avons été induits en erreur; car nous avons dans ce moment sous les yeux un arrêté du directoire exécutif qui fait don à ce général d'une armure complète de la manufacture de Versailles, comme un témoignage de satisfaction pour les services qu'il a rendus; & une lettre du ministre de la guerre, en date du 8 messidor, qui est relative à l'exécution de cet arrêté. Ce général est maintenant à Châlons-sur-Saône, où il attend les ordres du gouvernement.

— L'épouse du prétendant est arrivée à Mittau, le 16 prairial.

— Le ministre de l'intérieur prévient les citoyens réfugiés, déportés & propriétaires colons, que, conformément à la loi du 28 germinal dernier, rendue en leur faveur, ils doivent se présenter sans délai à la municipalité de leur arrondissement, à l'effet de remplir les nouvelles formalités exigées pour participer au bénéfice de cette loi.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen GÉNÉRAL.

Séance du 13 messidor.

Après la lecture de la correspondance, le conseil entend Berlier, au nom de la commission des finances. Ce membre annonce que le rapport sur l'emprunt forcé ne pourra être fait que sextidi prochain, par l'organe de Poullain-Grandpré.

Berlier fait ensuite prendre un arrêté portant, que les commissions économiques chargées d'examiner les dépenses des divers ministres, soumettront avant le 25 de ce mois, leur travail à la commission des dépenses de l'an 8. Il indique les vûes générales de cette commission; 768 millions sont demandés, mais cette somme pourra être réduite, même pour le département de la guerre. Des économies doivent avoir lieu dans toutes les parties, ainsi que des réductions sur les traitemens: les représentans du peuple en donneront l'exemple. Pour les contributions directes, on pourra passer des abonnemens avec les percepteurs, & établir une autre mode que celui des délégations, sans manquer à la foi publique pour les engagements déjà contractés. — L'impression est ordonnée.

— La discussion s'établit sur le projet de Jourdan, relatif aux déserteurs.

Reynaud (de l'Orne) & plusieurs autres membres, en votant l'amnistie pour le passé, combattent la peine de mort proposée par la commission, comme non proportionnée.

délit, comme contraire au but qu'on se propose, comme tendant à grossir le nombre des déserteurs à l'extérieur & des rebelles du dedans.

Jourdan a déclaré qu'il se refusoit à soutenir la nécessité d'une peine aussi rigoureuse; cependant, il a déduit les motifs de la commission des onze, en apprenant que souvent la désertion devant l'ennemi avoit produit les plus funestes effets.

Beaudel demande que la peine de mort soit appliquée seulement aux déserteurs devant l'ennemi.

L'article est renvoyé à la commission & les articles suivans adoptés.

1°. Il est accordé une amnistie aux sous-officiers & soldats qui, prévenus, accusés ou convaincus d'avoir déserté leurs drapeaux, ne sont point sortis du territoire de la république ou de celui occupé par les armées françaises: en conséquence, toutes plaintes portées, toutes poursuites exercées, ou jugement rendu à l'occasion du délit de désertion à l'intérieur, seront regardés comme non-avenus.

2°. Ceux desdits sous-officiers ou soldats qui sont détenus à l'occasion du délit de désertion à l'intérieur, seront, aussi-tôt la publication de la présente, mis en liberté. Il leur sera délivré des feuilles de route pour se rendre dans un des corps de l'armée active.

3°. Les réquisitionnaires & conscrits appelés à l'armée active par les loix des 23 fructidor an 6, 3 vendémiaire & 28 germinal an 7, & qui n'ont pas encore rejoint leurs drapeaux, se conformeront aux dispositions de l'art. 3 de la présente; & il leur sera délivré des feuilles de route, conformément à l'article 4.

4°. Les sous-officiers, soldats, réquisitionnaires & conscrits admis à profiter du bénéfice de la présente, justifieront, dans les trois mois qui suivront sa publication, de leur arrivée à un des corps de l'armée active; ils se conformeront pour cela au règlement du ministre de la guerre, qui sera fait sur cet objet.

5°. A dater de la publication de la présente, le droit de succession dont les réquisitionnaires & conscrits qui ne rejoignent pas l'armée active, lorsqu'ils y sont appelés, doivent être privés, conformément aux articles 54 de la loi du 19 fructidor an 6, & 8 de celle du 23 du même mois, est acquis à la république. Le directoire est chargé de faire un règlement provisoire sur l'exécution du présent article.

La discussion s'établit sur le projet de Delbrel, relatif aux congés absolus donnés depuis le 23 août 1793, tendant à leur annulation & à leur révision.

Lucas, Bougerel, Laurens & Jard-Panvilliers se sont présentés pour le combattre.

Jard-Panvilliers a parlé contre l'ensemble du projet. D'abord cette annulation, a-t-il dit, tranche indirectement la question de savoir si les arrêtés du directoire peuvent être annulés. Ce qui n'a point été fait en l'an 5, ne le sera peut-être pas aujourd'hui.

En second lieu, déduction faite des hommes mariés, & de ceux réellement invalides, un relevé exact prouve que deux mille hommes au plus seront retirés de leurs foyers, en vertu du projet.

Quels seront ces hommes? Des individus de vingt-sept, vingt-huit, et jusqu'à trente-un ans, actuellement en profession d'un état, utilement occupés, et dans l'âge où il n'est plus possible de quitter son état sans le perdre à jamais, des individus plus utiles au commerce, à l'agriculture, qu'à l'armée, qu'ils ne le seroient à l'armée.

Enfin la loi du 23 fructidor a annullé une foule de dispenses, et ceci n'est qu'une révision proposée d'une révision déjà opérée. Quant aux congés ministériels, déjà la commission avoit proposé de les annuler, et déjà elle-même avoit retiré sa proposition. Peut-on adopter sa proposition nouvelle, quand on a levé toutes les classes de conscrits; et n'est-il pas tems d'établir une différence entre les réquisitionnaires qui ont satisfait aux loix, et les conscrits appelés par elle à la défense de la patrie?

Jard-Panvilliers combat ensuite le projet de révision présenté comme absolument arbitraire, et offrant beaucoup moins de garantie que celui déjà adopté par la loi du 28 nivôse. Il demande la question préalable. Son discours sera imprimé.

Joubert (de l'Hérault) déclare que, dans l'état actuel de la législation, il ne voit pas le projet d'une nécessité indispensable.

Pétiet demande aussi à faire des observations contre le projet.

Le conseil ajourne à demain.

Un message annonce l'installation du nouveau directeur Roger-Ducos.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 13 messidor.

Le conseil reçoit & approuve de suite la résolution d'avant-hier, qui ordonne la réunion des restes du général Chérin, à ceux de Hoche & Marceau, dans le tombeau élevé près de Coblenz.

Bordas demande que, pour ranimer l'esprit public, on donne lecture entière de toutes les adresses qui parviendront au conseil. — Cette proposition est adoptée.

Une discussion s'ouvre sur la résolution relative aux droits à percevoir dans les greffes correctionnels & criminels. La résolution est attaquée comme incomplète, insuffisante & obscure. Le conseil continue la discussion à un autre jour.

Le conseil se forme en comité général pour entendre lecture du rapport sur la situation de la république quant à l'extérieur.

Bourse du 13 messidor.

Amsterdam.....62, 63.	Tiers cons.....10 fr. 25 c.
Idem cour.....57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{5}{4}$.	Bon $\frac{2}{3}$85 c.
Hambourg.....194, 191.	Bon $\frac{1}{2}$
Madrid.....	Bon $\frac{1}{4}$
Mad effect....15 f., 14 f. 75 c.	Bons d'arrérage, 73 f. 50 c.,
Cadix.....	71 fr.
Cadix effect.15 f., 14 f. 75 c.	Action de 50 fr. pour la caisse
Gènes.....98 $\frac{1}{2}$, 96 $\frac{1}{2}$.	des rentiers.....
Livourne.....107, 106.	Or fin.....106 f. 75 c.
Bâle.....2 bén., pair.	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Lausanne..... $\frac{1}{2}$ bén.	Portugaise.....97 f. 63 c.
Lyon.....pair 25 j.	Piastre.....5 f. 39 c.
Marseille.....pair 35 j.	Quadruple.....82 f.
Bordeaux.....pair 25 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 75 c.
Montpellier.....pair 20 j.	Guinée.....26 f. 25 c.
Rente provis.....3 f. 75 e.	Souverain.....35 f. 13 c.

Esprit $\frac{2}{3}$, 315 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 250 f. — Rochelle, 22 d., — Cognac 22 d. 310f. — Huile d'olive, 1 franc 20 cent. — Café Martinique, 3 fr. — Café St-Domingue, 2 fr. 70 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 30 à 35 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 30 c. — Savon de Marseille 95 c. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50c.

A. FRANÇOIS.